



WORLD SAVINGS BANKS INSTITUTE
INSTITUT MONDIAL DES CAISSES D'EPARGNE
WELTINSTITUT DER SPARKASSEN



CAISSE NATIONALE D'EPARGNE – CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE COMMENCER LES ACTIVITES DE MICROCREDIT : LE CAS DU BENIN

Cotonou, les 2 et 3 décembre 2004

Selon une étude de la Banque Mondiale, le ratio de pénétration financière au Bénin est de 32 %. Ce ratio, s'il est relativement élevé par rapport aux autres pays de la région ouest africaine, reste encore faible, eu égard au potentiel économique du pays. Par ailleurs, les institutions de microfinance (IMF) qui devraient relayer les banques primaires sur ce terrain ne couvrent que 15% des besoins de la population active. Il y a donc une marge de manoeuvre importante qui pourrait être couverte par une institution telle que la Poste au vu de son réseau de 100 agences (le plus dense du pays) et de ses 450.000 clients dont les dépôts s'élèvent à 44,2 millions d'euro.

Dans son ouverture, M. Didier Faladé, Directeur du Cabinet du Ministre de la Communication et des Technologies Nouvelles commente que si tel est, en effet, le cadre économique et financier du Bénin, la CNE - Direction Technique de la Poste qui collecte uniquement l'épargne – nécessite une réforme institutionnelle pour pouvoir élargir ses services tout en assurant la sécurité de ses opérations, la protection de ses déposants et la pérennisation de ses opérations.

L'atelier sur la Microfinance (MF) organisé par l'Institut Mondial des Caisses d'Epargne (IMCE) avec le soutien de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (France) à la demande de la Poste et, en particulier, de M. W. Martin, Directeur Général Adjoint, et de M. Z. Bourahima, Directeur de la CNE, avait pour objectif d'informer les cadres de la Poste et de la CNE des conditions nécessaires pour développer des opérations de MF mais aussi des risques d'une telle activité. Les intervenants, outre, les représentants des caisses d'épargne françaises et de l'IMCE, se composaient des délégués de FINADEV ainsi que du Bureau du Plan et de la Banque Centrale. Une trentaine de participants de la Poste et de la CNE mais aussi des responsables d'autres IMF telles que la FECECAM et le PADME ont donc réfléchi ensemble sur les exigences de l'activité de microcrédit, les différentes sources de financement, l'équilibre financier, le suivi et le contrôle de l'activité de MF. Les intervenants ont mis en exergue la nécessité de trouver des sources de financement et de compter progressivement sur les ressources propres. La segmentation de la clientèle, la présentation des différents produits et l'analyse des coûts de fonctionnement ont été des thèmes centraux de l'atelier ainsi que la mise en place de garanties que ce soit par le biais de la création d'un fonds ou par la prise en gage des biens de production. Une question récurrente a tourné autour de la détermination du taux d'intérêt sur les crédits, mettant ainsi en avant l'ambiguïté pour certains, d'offrir un service pour les plus démunis tout en exigeant le paiement de taux d'intérêt relativement élevés.

En matière de réforme institutionnelle, comme la CNE n'a pas encore le statut d'établissement financier qui lui permettrait d'offrir des produits de micro-crédit, le représentant de la Banque Centrale a conseillé à cette dernière de déposer tout d'abord une demande d'agrément pour devenir un établissement financier. Ce sera l'occasion de faire part des activités qu'elle souhaite développer, de ses statuts, des procédures internes et de transmettre tous les documents requis. Ensuite, il conviendra de déposer auprès du Ministère des Finances et de l'Economie une demande appropriée selon le type d'institution retenu.

En guise de conclusion et sensibles aux aspects opérationnels couverts par l'atelier, les participants, rassemblés en groupes de travail suggèrent comme prochaines étapes, de réaliser une étude de faisabilité, comprenant un plan d'affaires et une proposition de structure institutionnelle. Pour ce faire, ils ont recommandé la mise en place d'un comité de suivi et de réflexion.

